

Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes
Direction Départementale des Territoires et
de la Mer - Délégation à la Mer et au Littoral
92 boulevard Gambetta – BP 629
62321 Boulogne-sur-Mer Cédex

Objet : Avis de l'Ifremer en vue d'une consultation écrite de la commission des cultures marines de Boulogne

Affaire suivie pour la DDTM62 par Mme X

Affaire suivie pour l'Ifremer par M. Alain LEFEBVRE, M David Devreker, M Fabien Lebon

V/réf. NF/NF/22-1075 R/AR

N/Réf. : LER-BL/22.104

IFREMER Iso 9001 - Processus P9 : 2022-069

Boulogne-sur-Mer, le 18 novembre 2022,

Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes,

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer concernant le maintien pour une année supplémentaire du classement de la zone 62.05 « Gris-Nez » sans évaluation de la qualité de la zone sur la période 2019-2021 au regard du nombre de données microbiologiques insuffisant.

Dossier reçu par l'Ifremer

Le dossier de demande d'avis reçu par courrier le 24 octobre 2022 comporte, en pièce jointe, la carte des zones de production de coquillages vivants N°62.05.

Contexte réglementaire

La zone 62.05 Gris-Nez est actuellement classée B pour le groupe 3 des coquillages bivalves non fouisseurs par arrêté préfectoral du Pas-de-Calais en date du 27 janvier 2021.

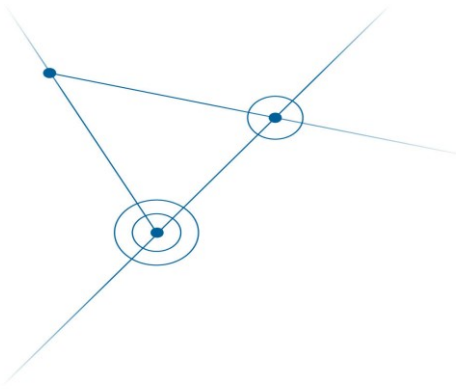
Selon l'instruction technique DGAL/SDSSA/2016-448 du 30/05/2016, le maintien du classement sanitaire doit être réévalué chaque année civile par le préfet, en tenant compte des résultats de surveillance microbiologique REMI des 3 années précédentes (24 résultats au minimum) et des résultats de la surveillance des contaminants chimiques ROCCH.

Conformément à l'instruction technique DGAL/SDSSA/2016-448, le classement des zones est une responsabilité de l'Etat. L'Ifremer y apporte son concours en estimant la qualité sanitaire des zones.

Observations de l'Ifremer

Suite aux fortes mortalités de moules en 2019-2020 sur la zone 62.05 « Gris-Nez », uniquement 20 prélèvements ont pu être réalisés sur la période 2019-2021 sur les 24 prélèvements nécessaires pour l'évaluation du classement sanitaire. La qualité microbiologique de cette zone ne peut donc pas être estimée.

De plus, suite à une estimation du GEMEL du taux d'occupation en coquillages de la zone 62.05 le 29 septembre 2022, le taux d'occupation de la moulière au point de suivi REMI actuel est de 0%. La seule zone présentant des moules se trouve sur un



enrochement situé à l'ouest de la zone uniquement accessible par coefficient de marée supérieur à 90.

Avis de l'Ifremer

Au regard des éléments précédents, le rôle de l'Ifremer dans le classement des zones consiste à estimer la qualité sanitaire des zones. Il est rappelé que le nombre de données disponibles sur la période 2019-2021 ne permet pas d'évaluer la qualité de la zone 62.05 « Gris-Nez » pour le groupe 3. Au regard de la situation des gisements de moules dans la zone, un classement en zone à éclipse pourrait être adapté, en veillant à définir un point de suivi REMI accessible qui se trouve dans le gisement exploité et à proximité des sources de contamination microbiologiques.

Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à ce courrier, et vous prions de croire, Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes, en l'expression de nos salutations très distinguées.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO9001 de l'Ifremer, nous vous demandons de bien vouloir porter votre appréciation sur ce document en renseignant la fiche d'évaluation à partir du formulaire en ligne <https://forms.ifremer.fr/qualite-ifremer/expertise-et-avis/?ref=22.069>.

Cet avis a été réalisé conformément au processus interne P9 ('produire des expertises et fournir des avis') certifié ISO - 9001 et selon la charte de l'expertise et de l'avis à l'Ifremer, en explorant les liens d'intérêt des experts sollicités tant vis à vis du demandeur que du sujet de l'expertise. Les experts ayant réalisé l'expertise ont indiqué/ confirmé l'absence de liens d'intérêt avec le demandeur et le sujet de la demande.

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Centre Manche Mer du Nord
150, quai Gambetta
62200 Boulogne-sur-mer
France
+33 (0)3 21 99 56 00

Le Directeur du centre IFREMER
Manche Mer du Nord

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40